

Le 7 juillet 2011

Domaines : au cœur du rapport du CIE.

Le dernier rapport du Conseil Immobilier de l'Etat (pour la période 2006 – 2011) est particulièrement important car il couvre toute l'existence de France Domaine, de la fusion Impôts – Trésor, et des évolutions de la Politique Immobilière de l'Etat. Important car les avis du CIE ne sont pas de l'ordre de la fantaisie. L'un de ses premiers avis fut d'ailleurs à l'origine de France Domaine. Toutes choses étant égales par ailleurs, le rapport ne remet pas en cause l'existence de France Domaine, et en fait un bilan tout à fait positif. C'est tout de même à souligner, dans une période où expressions diverses, rumeurs et spéculations ont souvent défrayé la chronique.

Extraits : *« Les responsabilités données au service France Domaine, sa professionnalisation accrue et le développement du réseau local FD – DGFIP lui confèrent une légitimité croissante comme acteur central (de la PIE NDLR) ».* *« Le Ministre a indiqué qu'à ce stade l'adossement du service France Domaine à l'appareil du Ministère et à la DGFIP constituait la formule la plus cohérente. »*

Pour notre part, à l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires, nous avons constamment cherché à éviter de jouer sur les peurs et n'avons pas crié au loup à chaque aboiement !

C'est ce qui nous permet de mesurer aujourd'hui qu'une nouvelle menace, plus sérieuse cette fois, plane sur une partie des attributions de France Domaine, celle de gestion de l'immobilier public.

Extrait : *« Le CIE a constaté que le positionnement du préfet révèle cependant une certaine ambiguïté puisqu'il est à la fois juge et partie dans sa fonction de représentant de l'Etat propriétaire également responsable de l'occupation des locaux par les services des administrations déconcentrées. »* Et plus loin : *« Il conviendrait donc de distinguer les tâches qui resteraient confiées en régie à l'administration dont dispose le ministre chargé de la politique immobilière et celles qui devraient être confiées à un opérateur sous le contrôle des pouvoirs publics. »*

Evidemment le Conseil ne manque pas de s'appuyer sur nos « partenaires européens » qui ont procédé à « la création d'agences ou à la contractualisation ».

A ce stade, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires souligne que c'est plutôt le rôle des Préfets qui est visé que celui de France Domaine ou de la DGFIP.

Le Conseil prend acte de ce que France Domaine a mis « partiellement en œuvre les préconisations du CIE » soit « un tableau de bord pour gérer les baux conclu par l'Etat » et la « renégociation systématique des baux les plus coûteux ». L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires rappelle que le surcroît de charges induit par les loyers budgétaires, le tableau de bord et la renégociation l'avaient été à effectif constant et sans créations d'emplois ! L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires dénonce les externalisations au détriment du service public et sans alléger la charge des services.

« Le CIE a également recommandé que les conditions d'occupation (ratio de m² par poste de travail) soient harmonisés en s'inspirant des bonnes pratiques observées dans le secteur non étatique et par un recours plus fréquent à des aménagements de type espace ouvert. »

Nous notons que la norme de 12 m² (ou de 17 m² avec les espaces collectifs) reste prégnante et la référence aux espaces ouverts gagnerait à être précisée : aujourd'hui la définition de l'« open space » reste dans l'administration sur une conception brute de « travail en plateau » ! L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires l'affirme avec force : ce n'est pas une norme départementale qui doit prendre le pas sur l'organisation des services mais une approche qui respecte les conditions de travail des agents et de réception des usagers !

Par la relance du Service Foncier 67, par la défense constante du service public des Domaines, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires affirme résolument le rôle du service public.

<http://snuisudtresor.fr>